

ANNEXE IV

**DÉFINITION DES EPREUVES**

**● Objectifs et contenu de l'épreuve :**

Cette épreuve a pour but d'évaluer les compétences et savoirs technologiques associés relatifs à la technologie spécifique à la joaillerie et à l'histoire du bijou.

Elle prend appui notamment sur les tâches suivantes :

- analyser le dessin, le modèle ou la maquette,
- prendre en compte l'empierrement
- s'informer et rendre compte.

Elle doit permettre de vérifier l'acquisition par le candidat de tout ou partie des compétences C1, C2-1, ainsi que des savoirs qui leur sont associés : S1, S5, S6.

**● Critères d'évaluation:**

L'évaluation porte essentiellement sur :

- l'exactitude de l'analyse
- la pertinence des réponses
- la richesse de l'argumentation

**● Modes d'évaluation :**

⇒ **Epreuve ponctuelle écrite d'une durée de 3 heures**

L'évaluation prend appui sur un dossier technique.

Il doit comporter des photos couleurs des bijoux ou des dessins de bijoux empierés relevant au moins de deux familles différentes.

A partir de l'analyse du dossier technique, le candidat est amené à :

- déterminer le style des bijoux empierés,
- indiquer les métaux qui ont pu être utilisés,
- identifier les pierres et les éléments de décoration,
- citer leurs caractéristiques dans le contexte d'une utilisation en joaillerie,
- citer les précautions à prendre dans le cadre d'une réparation éventuelle du bijou.

**● Objectifs et contenu de l'épreuve :**

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer les compétences du candidat au travers de :

- l'exécution de dessin gouaché,
- la réalisation de maquette en volume,
- la fabrication concrète après l'analyse de fabrication.

Elle prend appui notamment sur les tâches suivantes :

- approvisionner le poste de travail,
- élaborer les éléments nécessaires,
- pré-ajuster les pierres et assembler les éléments,
- vérifier volume et empierrage.

Elle doit permettre de vérifier l'acquisition par le candidat de tout ou partie des compétences C2 , C3, ainsi que des savoirs qui leur sont associés : S1, S2, S3, S4

**● Critères d'évaluation:**

L'évaluation porte essentiellement sur :

- la préparation et l'organisation du travail,
- la conformité de l'exécution notamment en terme de rendu de volume et d'empierrage,
- l'exactitude des documents techniques rédigés par le candidat.

**● Modes d'évaluation :****⇒ Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation se compose d'une situation d'évaluation qui peut éventuellement se dérouler en trois parties. Sa durée est de 31 heures maximum.

Elle est organisée par les professeurs chargés des enseignements professionnels durant le temps de formation, de préférence au cours du trimestre qui précède l'épreuve ponctuelle.

La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, elle relève de la responsabilité des enseignants.

Le niveau de difficulté est équivalent à celui de l'évaluation ponctuelle correspondante.

Le candidat dispose d'un dossier technique qui fixe le cadre de la réalisation.

Les travaux ont trait à une exécution totale ou partielle, mais ils doivent être significatifs de la maîtrise du geste.

À l'issue des évaluations, le candidat constitue un dossier comprenant les documents rédigés, les fiches d'évaluation en cours de réalisation, les pièces réalisées.

La proposition de note est jointe au dossier du candidat et transmise au jury.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'évaluation qui est organisée sous la responsabilité du chef d'établissement.

**⇒ Epreuve ponctuelle pratique d'une durée de 31 heures**

Le candidat a à sa disposition un dossier complet qui fixe le cadre de la réalisation d'un bijou empierré.

L'épreuve comprend trois parties.

**1<sup>ère</sup> partie** : Dessin gouaché – 3 heures - 30 points

Cette partie est destinée à vérifier la capacité du candidat à représenter graphiquement en volume un bijou avec valorisation des surfaces empierrées et rendu du volume, des reliefs, des détails de décoration.

**2<sup>ème</sup> partie** : Modelage-maquette – 4 heures - 30 points

Cette partie est destinée à vérifier si le candidat est capable de réaliser une maquette d'étude en cire et/ou plastiline avec rendu des pierres et des éléments de décoration.

**3<sup>ème</sup> partie** : Analyse de fabrication et réalisation – 24 heures maximum- 140 points  
(130 pour la réalisation +10 pour la fiche d'analyse)

Cette partie est destinée à vérifier si le candidat est capable :

- d'organiser son travail et de réaliser toutes opérations sur un bijou empierré,
- de rédiger une analyse de fabrication détaillée.

**EPREUVE E3**

**ÉVALUATION DE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL**

**U 3**

**coefficient 2**

● **Objectifs et contenu de l'épreuve :**

Cette épreuve a pour but d'évaluer les compétences relatives à la pratique en milieu professionnel Elle prend appui notamment sur les tâches se rapportant aux fonctions de préparation, réalisation et communication.

Elle doit permettre de vérifier l'acquisition par le candidat de tout ou partie des compétences C2-2, C2-3, C3, ainsi que des savoirs qui leur sont associés : S4, S5.

● **Critères d'évaluation :**

L'évaluation porte essentiellement sur :

- la qualité et la présentation du contenu du rapport,
- la diversité et les difficultés des pièces réalisées.

● **Modes d'évaluation :**

⇒ **Contrôle en cours de formation :**

Le contrôle en cours de formation peut comporter deux situations d'évaluation en milieu professionnel organisées au cours la dernière période de formation en milieu professionnel. Les situations d'évaluation s'appuient sur des pièces réalisées.

Au terme de la formation, les professeurs concernés et les formateurs de l'entreprise déterminent conjointement les notes et l'appréciation qui seront proposées au jury.

Les professionnels sont associés à l'évaluation (construction de la situation et de la grille d'évaluation, évaluation ...).

Les notes attribuées pour chacune des situations s'additionnent pour obtenir la proposition de note finale. Les grilles d'évaluation seront prises en compte par le jury.

La proposition de note est établie conjointement par un ou plusieurs membres de l'équipe pédagogique et les professionnels associés.

Elle est jointe au dossier du candidat et transmise au jury.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'évaluation qui est organisée sous la responsabilité du chef d'établissement.

⇒ **Epreuve ponctuelle orale d'une durée de 30 minutes**

L'évaluation orale prend appui sur un dossier succinct élaboré par le candidat au cours de sa période de formation en milieu professionnel.